

Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019

données de sécurité: 13-08-2019

Liquide de transmisson synthétique SAE 50 KLONDIKE

1 Identification

Identificateur de produit: Liquide de transmisson synthétique SAE 50 KLONDIKE

Numéro de stock:

Autres moyens d'identification: Pas de données disponibles

Synonymes:

Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

Utilisations recommandées: Lubricants and performance fluids for the automotive industry

Utilisations déconseillées: Utilisations autres que celles décrites ci-dessus

Identificateur du fournisseur initial: KLONDIKE Lubricants Corporation

3078 275th Street Langley, BC, V4W 3L4

Canada

Numéro d'appel: General information 1-877-293-4691

Adresse e-mail: info@klondikelubricants.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence et toute restriction

d'utilisation de ce numéro, s'il y a lieu:

Chemtrec (Within US) 1-800-424-9300 Chemtrec (International) 1-703-527-3887

2 Identification des dangers

Classification du produit dangereux:

Cancérogénicité, catégorie de danger 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition répétée, catégorie de danger 2

Les

pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les

organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence:

Prévention: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant

d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

Réponse: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

Stockage: Garder sous clef.

Élimination: Éliminer le contenu/récipient dans un site d'élimination adéquat

conformément aux réglementations locales / nationales /

internationales.

Autres dangers connus du fournisseur concernant le produit dangereux:

Dangers physiques non classifiés

ailleurs

Aucun connu

Dangers pour la santé non classifiés

ailleurs

Aucun connu

3 Composition/information sur les ingrédients

Nom chimique	Nom commun et les synonymes	Numéro d'enregistrement CAS et tout identificateur unique	Concentration
Benzenesulfonic acid, propenated, calcium salt, overbased	Pas de données disponibles	68610-84-4	0.1 - 1
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar-methyl-1H- benzotnazole-1-methanamine	Pas de données disponibles	94270-86-7	0.1 - 1
Amines, C12-14-alkyl, C6-10-alkyl phosphates	Pas de données disponibles	68603-55-4	0.5 - 1.5
Reaction product, amines, polyethylenepoly	Pas de données disponibles	134758-95-5	1 - 5
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene	Pas de données disponibles	68411-46-1	1 - 5
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	Pas de données disponibles	72623-87-1	60 - 80

4 Premiers soins

Inhalation: Emmener à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, faire administrer

de l'oxygène par du personnel formé.

Contact oculaire: Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 20 minutes en écartant

souvent les paupières. Renverser la tête pour empêcher que le produit n'atteigne l'oeil non contaminé. Obtenir immédiatement du secours

médical.

Contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver.



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

Ingestion:

Obtenir du secours médical si une irritation se développe ou persiste. Aucun danger dans des conditions normales d'utilisation industrielle. Ne pas provoquer le vomissement. Obtenir du secours médical à la première manifestation de symptômes. Porter cette fiche signalétique à l'attention du personnel médical.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire:

Consulter un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés:

Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du gaz carbonique ou un produit chimique sec comme agents d'extinction. L'eau et la mousse peuvent produire de l'écume s'il s'agit d'un liquide qui brûle ; ce sont cependant des moyens pratiques d'extinction de l'incendie s'ils sont appliqués avec soin à la surface du feu. Ne pas diriger le jet d'eau sur le liquide chaud en train de brûler.

Agents d'extension ne devant pas être utilisés:

Pas de données disponibles

Gaz carbonique, Oxyde de carbone

Dangers spécifiques du produit dangereux, notamment la nature de tout produit de combustion dangereux: Produits de combustion dangereux: Le matériau ne peut s'enflammer que s'il est préchauffé à des températures supérieures aupoint d'éclair, dans un incendie par exemple.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:

Ne pas s'approcher d'un incendie sans protection adéquate, y compris un

appareil de respiration autonome et un équipement de protection complet. Utiliser des méthodes de lutte contre l'incendie adaptées aux

produits environnants.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:

L'exposition au matériau déversé peut avoir un effet irritant ou nocif. Suivre les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle décrites à la Section 8 de cette fiche signalétique. Des précautions additionnelles peuvent être nécessaires en fonction des circonstances particulières du déversement, notamment le matériau répandu, la quantité, le lieu du déversement et l'expérience du personnel chargé d'intervenir.

Méthodes et matériaux pour le

Empêcher qu'un déversement ne s'étende, pour minimiser le danger qu'il représente pour la santé des êtres humains et pour l'environnement si



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

confinement et le nettoyage: c'est possible de le faire sans danger. Porter au minimum un équipement

de protection individuelle complet et approprié suivant les

recommandations de la Section 8. Creuser un fossé et absorber le produit avec un absorbant comme les granulés d'argile. Eliminer conformément aux règlements fédéraux, étatiques, locales ou provinciales. Fluide utilisé

doit être éliminé dans un centre de recyclage.

7 Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en

matière de manutention: Conditions d'un stockage sûr: Matériau nocif ou irritant. Éviter tout contact et éviter de respirer le

matériau. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Ranger dans un endroit frais, sec et aéré. Isoler des matières

incompatibles

Matières à éviter / Incompatibilité

chimique:

Agents oxydant forts

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle, notamment les valeurs biologiques limites ou les valeurs limites d'exposition professionnelle, ainsi que l'origine de ces valeurs:

Canada - Alberta - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition	Limites d'exposition	Limites d'exposition
	professionnelle -	professionnelle -	professionnelle -
	TWAs	STELs	Plafond
Pas de données disponibles			

Canada – British Columbia – Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition	Limites d'exposition	Limites d'exposition
	professionnelle -	professionnelle -	professionnelle -
	TWAs	STELs	Plafond
Pas de données disponibles			

Canada - Manitoba - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition	Limites d'exposition	Limites d'exposition
	professionnelle -	professionnelle -	professionnelle -
	TWAs	STELs	Plafond
Pas de données disponibles			

Canada - Nouveau-Brunswick - Limites d'exposition professionnelle:

	Limites d'exposition	Limites d'exposition	Limites d'exposition
Nom chimique	professionnelle -	professionnelle -	professionnelle -
·	TWAs	STELs	Plafond
Pas de données disponibles			

Nom de la matière : Liquide de transmisson synthétique SAE 50 KLONDIKE

SDS CANADA Version n°: 01 Date de publication: 07-10-2019



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

Canada - Terre-Neuve-et-Labrador - Limites d'exposition professionnel

Nom chimique	Limites d'exposition	Limites d'exposition	Limites d'exposition
	professionnelle -	professionnelle -	professionnelle -
	TWAs	STELs	Plafond
Pas de données disponibles			

Canada - Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition	Limites d'exposition	Limites d'exposition
	professionnelle -	professionnelle -	professionnelle -
	TWAs	STELs	Plafond
Pas de données disponibles			

Canada - Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition	Limites d'exposition	Limites d'exposition
	professionnelle -	professionnelle -	professionnelle -
	TWAs	STELs	Plafond
Pas de données disponibles			

Canada - Nunavut - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition	Limites d'exposition	Limites d'exposition
	professionnelle -	professionnelle -	professionnelle -
	TWAs	STELs	Plafond
Pas de données disponibles			

Canada - Ontario - Limites d'exposition professionnelle:

	Limites d'exposition	Limites d'exposition	Limites d'exposition
Nom chimique	professionnelle -	professionnelle -	professionnelle -
	TWAs	STELs	Plafond
Pas de données disponibles			

Canada - Île-du-Prince-Édouard - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition	Limites d'exposition	Limites d'exposition
	professionnelle -	professionnelle -	professionnelle -
	TWAs	STELs	Plafond
Pas de données disponibles			

Canada - Québec - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition	Limites d'exposition	Limites d'exposition
	professionnelle -	professionnelle -	professionnelle -
	TWAEVs	STEVs	Plafond
Pas de données disponibles			

Canada - Saskatchewan - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition	Limites d'exposition	Limites d'exposition

Nom de la matière : Liquide de transmisson synthétique SAE 50 KLONDIKE

SDS CANADA



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

	professionnelle -	professionnelle -	professionnelle -
	TWAs	STELs	Plafond
Pas de données disponibles			

Canada - Yukon - limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition	Limites d'exposition	Limites d'exposition
	professionnelle -	professionnelle -	professionnelle -
	TWAs	STELs	Plafond
Pas de données disponibles			

Nom chimique	OSHA PEL	ACGIH TLV-TWA	ACGIH STEL	IDLH
Pas de données disponibles				

Contrôles d'ingénierie appropriés: Utiliser une ventilation du gaz d'échappement locale ou d'autres

contrôles techniques pour minimiser l'exposition et assurer un

environnement confortable à l'opérateur, dans des conditions normales

d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection respiratoire: Une protection respiratoire peut être exigée pour éviter la surexposition

lorsqu'on manipule ce produit. Le système de ventilation général ou local est le moyen de protection préféré. Utiliser un appareil de protection respiratoire si le système de ventilation général de la pièce n'est pas

disponible ou s'il est insuffisant pour éliminer les symptômes.

Type (s) de l'appareil respiratoire: Aucun exigé lorsqu'il y a ventilation adéquate. Si les concentrations dans

l'air dépassent les limites d'exposition acceptables, utiliser un appareil de

protection respiratoire homologué par NIOSH/MSHA.

Appareil de protection des yeux/du

visage:

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques avec

protections latérales lorsqu'on manipule ce produit. Ne pas porter de

verres de contact.

Protection de la peau: Porter des gants de protection. Vérifier qu'ils ne fuient pas et les

remplacer à intervalles réguliers. L'équipement de protection doit être nettoyé régulièrement. Se laver les mains et autres parties du corps exposées à l'eau et au savon doux, avant de manger, de boire et de

quitter le travail.

Protection des mains: Nitrile

Conditions générales d'hygiène: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

9 Propriétés physiques et chimiques

L'état physique: Liquide



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

Couleur: Beige Odeur: Léger

Seuil olfactif: Non déterminé

pH: Pas de données disponibles Point de fusion (oC): Pas de données disponibles Point de congélation (°C): Pas de données disponibles Point initial d'ébullition et domaine Pas de données disponibles

(°C):

Point d'éclair (°C): 237

Taux d'évaporation: Pas de données disponibles Inflammabilité (solides et gaz): Pas de données disponibles Non établi

Limites supérieure d'inflammabilité ou

d'explosivité:

Limites inférieured'inflammabilité ou

d'explosivité:

Pas de données disponibles Tension de vapeur: Densité de vapeur: Pas de données disponibles

Densité relative: 0,85

Solubilité: Négligeable; 0-1 %

Coefficient de partage n-octanol/eau: Pas de données disponibles Température d'auto-inflammation (°C): Pas de données disponibles

Température de décomposition (°C): Non déterminé

Viscosité: 110.7

10 Stabilité et réactivité

Réactivité: Aucun risque de réactivité connu associé à ce produit.

Non établi

Stable dans des conditions normales. Stabilité chimique:

Risque de réactions dangereuses: Aucune prévue dans les conditions de stockage standard.

Températures supérieures au point d'éclair supérieur de ce matériau Conditions à éviter, y compris les

décharges d'électricité statique, les combustible, plus étincelles, flammes nues, ou autres sources chocs et les vibrations: d'allumage.

Matériaux incompatibles: Agents oxydant forts

Produits de décomposition dangereux: Pas de données disponibles

11 Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies Contact cutané

d'exposition probables (par inhalation,

orale, cutanée, oculaire):

Les symptômes correspondant aux Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

caractéristiques physiques, chimiques répétées ou d'une exposition prolongée.

Nom de la matière : Liquide de transmisson synthétique SAE 50 KLONDIKE



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

et toxicologiques:

Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme: Les effets immédiats causés par une exposition à court:

Inhalation: Aucun danger dans des conditions normales d'utilisation industrielle.

Contact avec la peau: Selon le résultat d'expériences menées sur des animaux, ce matériau est

probablement modérément irritant pour la peau. Peut causer une irritation cutanée modérée, disparition des graisses de la peau et

dermatite. Lésions permanentes peu probables.

Contact oculaire: Selon les résultats d'expériences sur les animaux, ce produit n'irrite

probablement pas les yeux.

Ingestion: Valeur estimée > 5,0 g/kg. Aucun danger dans des conditions normales

d'utilisation industrielle.

Les effets différés et les effets chroniques causés par une exposition à long terme:

Cancérogénicité: Ne devrait pas causer le cancer. Ce produit répond aux critères IP-346 de

<3% HAP est et n'est pas considéré comme cancérogène par le Centre

international de Recherche sur le Cancer.

Toxicité pour la reproduction: Pas connu ni signalé comme causant une toxicité des organes

reproducteurs ou au niveau du développement.

Mutagénicité: Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou l'un de ses

composants présente un risque mutagène ou génotoxique supérieur à

0,1 %.

Contact avec la peau: Le contact prolongé ou répété peut causer une irritation cutanée

modérée, la disparition des graisses de la peau et une dermatite. Ne

devrait pas laisser de séquelles permanentes.

Absorption par la peau: En cas d'exposition prolongée ou répétée, aucun danger dans des

conditions normales d'utilisation industrielle.

STOT-exposition unique: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplies.

STOT-exposition répétée: La classification a été fondée sur des données toxicologiques des

composants dans la section 3.

Risque d'aspiration: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplies.

Les valeurs numériques de toxicité, telles que les ETA Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.

12 Données écologiques

Écotoxicité (aquatique et terrestre, Léger danger pour l'environnement. À des concentrations élevées, ce



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

lorsque ces données sont disponibles): matériau peut être dangereux pour la faune et la flore.

Écologiques Toxicité Données:

Nom chimique	Numéro d'enregistrement CAS et tout identificateur unique	Toxicité pour Crustacés CE50	Toxicité pour les algues CEr50	Toxicité pour le poisson CL50	
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar- methyl-1H-benzotnazole-1- methanamine	94270-86-7	CE 50 aquatique (48 h) Daphnie 2,05 mg/L	CER 50 aquatique (72 h) 0,976 mg/L	CL 50 aquatique (96 h) 1,3 mg/L	
Amines, C12-14-alkyl, C6- 10-alkyl phosphates	68603-55-4	Pas de données disponibles	CE 50 aquatique (48 h) 0,58 mg/L	CL 50 aquatique (96 h) Truite arc- en-ciel 1 - 10 mg/L	
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oilbased	72623-87-1	CE 50 aquatique (48 h) Daphnie > 1000 mg/L	Pas de données disponibles	CL 50 aquatique (96 h) Truite arc- en-ciel > 5000 mg/L	

Persistance et dégradation: Pas de données disponibles

Potentiel de bioaccumulation: Une bioconcentration ne devrait pas se produire.

Mobilité dans le sol: On considère que ce matériau n'a essentiellement aucune mobilité dans

le sol. Il est fortement absorbé par la plupart des types de sol.

la réglementation en matière d'environnement.

Autres effets nocifs: Aucun connu

13 Données sur l'élimination

Renseignements concernant la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination et les méthodes d'élimination, y compris en ce qui concerne les emballages contaminés: Le matériau utilisé ou mis au rebut n'est pas un déchet dangereux, selon

14 Informations relatives au transport

Le transport international des marchandises dangereuses par route (TDG), le rail ou les voies navigables:

Numéro ONU: Non réglementé pour le transport routier

Désignation officielle de transport de

l'ONU prévue par le Règlement type

des Nations Unies:

Sans objet

Classe de danger relative au transport: Sans objet Groupe d'emballage: Sans objet



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

Le transport international des marchandises dangereuses par mer (IMDG / IMO):

Sans objet

Sans objet

Numéro ONU: Non réglementé par IMDG

Désignation officielle de transport de

l'ONU prévue par le Règlement type

des Nations Unies:

Classe de danger relative au transport: Sans objet Groupe d'emballage: Sans objet

Transport international des marchandises dangereuses par voie aérienne (IATA):

Numéro ONU: Non réglementé par l'IATA

Désignation officielle de transport de

l'ONU prévue par le Règlement type

des Nations Unies:

Classe de danger relative au transport: Sans objet Groupe d'emballage: Sans objet

Dangers environnementaux, aux Non

termes du Code maritime international des marchandises dangereuses et du Règlement type des Nations Unies:

Transport en vrac (aux termes de

l'annexe II de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le protocole de 1978 (Convention MARPOL 73/78), et du Recueil international des règles relatives à la

construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil

IBC)):

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement à

l'intérieur ou à l'extérieur de

l'entreprise:

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

15 Informations sur la réglementation

Réglementation, canadienne ou étrangère, relative à la sécurité, à la santé et à l'environn:

Canada - Liste intérieure des substances (LIS):



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

Nom chimique	Numéro CAS	Canada - Liste intérieure des substances (LIS)	
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	72623-87-1	Oui	
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene	68411-46-1	Oui	
Amines, C12-14-alkyl, C6-10-alkyl phosphates	68603-55-4	Oui	
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar-methyl-1H- benzotnazole-1-methanamine	94270-86-7	Oui	
Benzenesulfonic acid, propenated, calcium salt, overbased	68610-84-4	Oui	

Canada - Substances non domestiques (ACPE):

Nom chimique	Numéro CAS	Canada - Substances non domestiques (ACPE)		
Lubricating oils (petroleum), C20-50,	72623-87-1	Non		
hydrotreated neutral oil-based	/2023-07-1	Non		
Benzenamine, N-phenyl-, reaction	68411-46-1	Non		
products with 2,4,4-trimethylpentene	08411-40-1	Non		
Amines, C12-14-alkyl, C6-10-alkyl	69602 FF 4	Non		
phosphates	68603-55-4	NOTI		
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar-methyl-1H-	94270-86-7	Non		
benzotnazole-1-methanamine	94270-80-7	NOTI		
Benzenesulfonic acid, propenated,	68610-84-4	Non		
calcium salt, overbased	00010-84-4	NOTI		

Canada - réglementant certaines drogues et autres substances:

Nom chimique	Numéro CAS	L'annexe I	L'annexe II	L'annexe III	L'annexe IV	L'annexe V	L'annexe VII	L'annexe VIII
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oilbased	72623- 87-1	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with	68411- 46-1	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

2,4,4-trimethylpentene								
Amines, C12-14-alkyl, C6- 10-alkyl phosphates	68603- 55-4	Non						
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar- methyl-1H-benzotnazole-1- methanamine	94270- 86-7	Non						
Benzenesulfonic acid, propenated, calcium salt, overbased	68610- 84-4	Non						

Nom chimique	Numéro CAS	Précurseur s de catégorie A	Précurseur s de catégorie B	Précurseur s Exempt	Substances ciblées de classe 1	Substances ciblées de classe 2
Lubricating oils						
(petroleum), C20-50,	72623-87-1	Non	Non	Non	Non	Non
hydrotreated neutral oil-		_			_	-
based						
Benzenamine, N-phenyl-,						
reaction products with	68411-46-1	Non	Non	Non	Non	Non
2,4,4-trimethylpentene						
Amines, C12-14-alkyl, C6-	68603-55-4	Non	Non	Non	Non	Non
10-alkyl phosphates	08003-33-4	NOII	NOT	NOT	NOII	NOII
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar-						
methyl-1H-benzotnazole-1-	94270-86-7	Non	Non	Non	Non	Non
methanamine						
Benzenesulfonic acid,						
propenated, calcium salt,	68610-84-4	Non	Non	Non	Non	Non
overbased						

Canada - LCPE - Liste de contrôle des exportations III annexe:



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

Nom chimique	Numéro CAS	Partie 1 Substances interdites	Partie 2 Substances soumises à notification ou consentemen t	Partie 3 Substances Restricted	Liste de contrôle des exportations
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oilbased	72623-87-1	Non	Non	Non	Non
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene	68411-46-1	Non	Non	Non	Non
Amines, C12-14-alkyl, C6- 10-alkyl phosphates	68603-55-4	Non	Non	Non	Non
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar- methyl-1H-benzotnazole-1- methanamine	94270-86-7	Non	Non	Non	Non
Benzenesulfonic acid, propenated, calcium salt, overbased	68610-84-4	Non	Non	Non	Non

Canada LCPE - 2015 Gaz à effet de serre (GES) Sous réserve de la déclaration obligatoire:

Nom chimique	Numéro CAS	Canada LCPE - 2015 Gaz à effet de serre (GES) Sous réserve de la déclaration obligatoire
Lubricating oils (petroleum), C20-50,	72623-87-1	Non
hydrotreated neutral oil-based		
Benzenamine, N-phenyl-, reaction	68411-46-1	Non
products with 2,4,4-trimethylpentene		
Amines, C12-14-alkyl, C6-10-alkyl	68603-55-4	Non
phosphates		14011
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar-methyl-1H-	94270-86-7	Non
benzotnazole-1-methanamine		14011
Benzenesulfonic acid, propenated,	68610-84-4	Non



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

calcium salt, overbased		
-------------------------	--	--

Canada - Règlement sur les stupéfiants (C.R.C., c 1041.):

Nom chimique	Numéro CAS	Canada - Règlement sur les stupéfiants (C.R.C., c 1041.)
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	72623-87-1	Non
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene	68411-46-1	Non
Amines, C12-14-alkyl, C6-10-alkyl phosphates	68603-55-4	Non
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar-methyl-1H- benzotnazole-1-methanamine	94270-86-7	Non
Benzenesulfonic acid, propenated, calcium salt, overbased	68610-84-4	Non

Canada - Ontario - Réduction des substances toxiques - Liste des substances toxiques prioritaires:

Nom chimique	Numéro CAS	Canada - Ontario - Réduction des substances toxiques - Liste des substances toxiques prioritaires
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	72623-87-1	Non
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene	68411-46-1	Non
Amines, C12-14-alkyl, C6-10-alkyl phosphates	68603-55-4	Non
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar-methyl-1H- benzotnazole-1-methanamine	94270-86-7	Non
Benzenesulfonic acid, propenated, calcium salt, overbased	68610-84-4	Non

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants:

Nom chimique	Numéro CAS	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	72623-87-1	Non
Benzenamine, N-phenyl-, reaction	68411-46-1	Non



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

products with 2,4,4-trimethylpentene		
Amines, C12-14-alkyl, C6-10-alkyl	68603-55-4	Non
phosphates	00003 33 4	14011
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar-methyl-1H-	94270-86-7	Non
benzotnazole-1-methanamine	34270-80-7	Non
Benzenesulfonic acid, propenated,	68610-84-4	Non
calcium salt, overbased	08010-64-4	Non

Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international:

Nom chimique	Numéro CAS	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international.
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	72623-87-1	Non
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene	68411-46-1	Non
Amines, C12-14-alkyl, C6-10-alkyl phosphates	68603-55-4	Non
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar-methyl-1H- benzotnazole-1-methanamine	94270-86-7	Non
Benzenesulfonic acid, propenated, calcium salt, overbased	68610-84-4	Non

(Nations Unies) - Protocole de Kyoto - Convention sur les changements climatiques - Gaz à effet de serre (GES):

Nom chimique	Numéro CAS	(Nations Unies) - Protocole de Kyoto - Convention sur les changements climatiques - Gaz à effet de serre (GES)
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	72623-87-1	Non
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene	68411-46-1	Non



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

Amines, C12-14-alkyl, C6-10-alkyl phosphates	68603-55-4	Non
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar-methyl-1H- benzotnazole-1-methanamine	94270-86-7	Non
Benzenesulfonic acid, propenated, calcium salt, overbased	68610-84-4	Non

Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:

Nom chimique	Numéro CAS	Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Lubricating oils (petroleum), C20-50,	72623-87-1	Non
hydrotreated neutral oil-based	72023 67 1	
Benzenamine, N-phenyl-, reaction	68411-46-1	Non
products with 2,4,4-trimethylpentene		
Amines, C12-14-alkyl, C6-10-alkyl	68603-55-4	Non
phosphates		
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar-methyl-1H-	94270-86-7	Non
benzotnazole-1-methanamine		NOII
Benzenesulfonic acid, propenated,	68610-84-4	Non
calcium salt, overbased	00010-04-4	NOTI

Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.:

Nom chimique	Numéro CAS	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	72623-87-1	Non
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene	68411-46-1	Non
Amines, C12-14-alkyl, C6-10-alkyl phosphates	68603-55-4	Non
N N-bis(2-Ethylhexyl)-ar-methyl-1H- benzotnazole-1-methanamine	94270-86-7	Non
Benzenesulfonic acid, propenated,	68610-84-4	Non

Nom de la matière : Liquide de transmisson synthétique SAE 50 KLONDIKE

Version n°: 01 Date de publication: 07-10-2019



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 07-10-2019 données de sécurité: 13-08-2019

calcium salt, overbased	

16 Autres information

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité:

07-10-2019

Numéro de révision:

14

Motif de la révision:

Activated by Document Formulation Generation

Désistement:

Cette fiche signalétique et l'information qu'il contient vous est offert de bonne foi comme exactes. Nous avons examiné toutes les informations contenues dans la fiche technique que nous avons reçus de sources externes, et nous croyons que l'information soit correcte, mais ne peut garantir leur exactitude ou leur exhaustivité. La santé et de sécurité dans cette fiche peuvent ne pas être suffisant pour tous les individus et / ou des situations. Il incombe à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sécuritaire et à respecter toutes les lois et règlements applicables. Aucune déclaration faite dans cette fiche ne peut être interprétée comme une permission ou une recommandation pour l'utilisation de tout produit d'une manière qui pourrait enfreindre les brevets existants. Aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou